Hôpitaux Universitaires Genève

Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH – 1211 Genève 14

Direction
Médicale & Qualité

Service des Mesures
Institutionnelles (SMI)
Prof. N. PERROUD

UM3

Service de l'exécution des sanctions
pénales et de la probation (SESPP)
Rte d'Englisberg 3
1763 Granges-Paccot

Puplinge, le 16 mars 2026

**N/réf : TG/LE/jheu**

# Médication sous contrainte

**Concerne : Monsieur Serwan GENÇ, né le 14.06.1991, art. 59 CP**

Depuis la dernière décision du 29 septembre 2025 concernant la médication sous contrainte, Monsieur GENÇ a bénéficié de dépôts d'Haldol Decanoas 200 mg le 15 octobre 2025, le 17 novembre, le 17 décembre, le 17 janvier 2026 et le 17 février. La prochaine date d'injection est le 17 mars.

Jusqu'à présent, Monsieur GENÇ demeure réticent à poursuivre ce traitement sous forme dépôt et continue d'exprimer une opposition à tout traitement neuroleptique. La dernière hospitalisation à l'UHPP en lien avec un refus actif du traitement dépôt remonte à août 2025. Chaque dépôt est source de tension pour lui.

Dans les mois suivants son admission à Curabilis, nous avons constaté une efficacité limitée du Xeplion qui s'est manifestée par une persistance de la symptomatologie délirante de persécution, ainsi que par des périodes de tension très importantes avec des menaces de passage à l'acte hétéro agressif sur les infirmiers et le médecin, des insultes et des crises clastiques. Il a été hospitalisé à deux reprises à l'UHPP en PAFA med dans ce contexte.

Depuis la modification du traitement marquée par l'arrêt du Xeplion et l'instauration du Haldol Decanoas en août 2025, son état psychique demeure fragile avec la persistance d'une symptomatologie délirante. Néanmoins, le détenu-patient n'a pas présenté de nouvelle crise clastique ni de menace hétéro-agressive et n'a pas nécessité d'hospitalisation.

Il déclare régulièrement ne pas percevoir l'intérêt du traitement et exprime verbalement son opposition, le jugeant inutile. Une introduction de Clozapine a toutefois été réalisée en association avec le Haldol Decanoas. Depuis le début du mois de janvier, la clozapine est prise par voie orale de manière régulière, malgré une opposition verbale persistante du détenu-patient à ce traitement. Le risque de rupture de traitement reste élevé.

Hôpitaux Universitaires Genève
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4
CH – 1211 Genève 14

Direction
Médicale & Qualité

Service des Mesures
Institutionnelles (SMI)
Prof. N. PERROUD

UM3

Les bénéfices attendus restent une stabilisation de la pathologie psychiatrique ainsi qu'une diminution du risque hétéro-agressif, permettant de travailler l'adhésion aux soins et de réduire le risque de récidive.

Concernant les effets indésirables, le détenu-patient rapporte la présence de ce qu'il décrit comme des « crampes » au niveau du pied droit uniquement, pouvant correspondre à une dystonie dans le cadre d'un syndrome extrapyramidal. Toutefois, aucun autre signe clinique en faveur d'un tel syndrome n'a été objectivé à l'examen clinique (pas de rigidité musculaire, pas de tremblement, pas de roue dentée, pas de dyskinésie, pas de bradykinésie ni d'akathisie). Un traitement correcteur a été introduit. Par ailleurs, une prise de poids de 5 kg au cours des quatre derniers mois a été observée. Les mesures hygiéno-diététiques lui sont régulièrement rappelées et une surveillance hebdomadaire de la courbe pondérale a été mise en place. Les causes de cette prise pondérale peuvent être multiples et peuvent également être en lien avec le mode de vie sédentaire, une alimentation déséquilibrée et un manque d'activité physique. Enfin, il a rapporté un épisode de constipation, effet indésirable pouvant être associé à la prise de Clozapine. Cela a conduit à un nouveau rappel des mesures hygiéno-diététiques et à l'introduction d'un traitement laxatif. Celui-ci a toutefois été pris de manière irrégulière pendant plusieurs jours avant d'être interrompu par le détenu-patient de sa propre initiative.

Le travail autour de l'alliance thérapeutique se poursuit afin de favoriser l'adhésion au traitement proposé. Cependant, Monsieur GENÇ continue de manifester une opposition au traitement antipsychotique par Haldol Decanoas et Clozapine, tout en poursuivant la prise régulière de la clozapine par voie orale et la réalisation des dépôts d'Haldol en unité de mesure.

Comme indiqué dans l'expertise psychiatrique du 18 décembre 2025, la Clozapine a été initiée en association avec le Haldol Decanoas. La posologie actuelle de la Cozapine reste relativement basse, avec un dosage plasmatique infra-thérapeutique. Une majoration prudente et progressive de la posologie est envisagée en raison de la tolérance avec les effets secondaires rapportés par le détenu-patient, comme décrits précédemment.

Dans ce contexte, et compte tenu du risque important de rupture de traitement, l'indication d'un traitement sous contrainte nous semble toujours d'actualité et demeure nécessaire.

Dr Thomas GASNIER
Chef de clinique

Dre Laila ESPINOSA
Psychiatre-psychothérapeute FMH
Médecin adjointe du chef de service
Responsable d'unité